



Travail sans avenant a un contrat de travail

Par **steve**, le **31/01/2008** à **23:35**

bonjour

voila,je travaille actuellement depuis 14 ans dans la meme usine ,je suis rentrer avec un contrat de regleur.il y a 18 mois mon patron ma fait changer de poste .pour cause de baisse de travail .de periodique c'est devenu definitif,mais je n'accepte pas de signer d'avenant dans les condition qu'il me propose.et ce depuis les 18 mois.nous voici donc arriver a terme ,car nous allons d'un comme un accord vers un licenciement economique.

j'aimerais savoir si j'allais au prudhomme ce que je pourrai obtenir comme reparation pour ces 18 mois de travail sans avenant?

et ce dans le but de pouvoir negocier au mieux mon depart,en effet j'ai rendez vous lundi pour une negociation de prime de licenciement supplementaire en contre partie de ne pas aller au prudhomme par la suite.

je vous remercie sincerement de votre reponse